

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 30 MAI 2022 à 20 H 00

Présents :

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES | <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND |
| <input type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET | <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Magali JEGO | <input type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane MARCHAND | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

Secrétaire de séance : Pascal LECHAT

DEBUT DE LA SEANCE : 20 h 11

***Mme LE ROUX Laure a donné procuration à M. RENARD Pascal
M. FORGET Jean-François a donné procuration à M. HEURTEBIZE Grégory***

01 – ASSAINISSEMENT : Tarifs redevance – année 2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune facture l'assainissement collectif.

Par délibération en date du 07/05/2021, le Conseil Municipal a voté les tarifs ci-dessous :

Abonnement	40,00 € HT
Prix/m3	1,60 € HT

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier concernant la redevance assainissement 2021.

Date	Libellé	2021	
		Dépenses	Recettes
04/03/2021	LEVRARD ASSAINISSEMENT - curage réseau proche plan d'eau	328,50 €	
19/04/2021	LEVRARD ASSAINISSEMENT - curage réseau	234,00 €	
02/09/2021	VEOLIA EAU - Forfait entretien déc. 2020 à mai 2021	8 449,21 €	
13/12/2021	VEOLIA EAU - Forfait entretien juin 2021 à nov. 2021	13 868,94 €	
18/03/2021	MEDIALEX - STEP marché exploitation réseau	327,60 €	
28/10/2021	CD 53 - Convention SATESE pour suivi STEP	978,54 €	
30/09/2021	AGENCE DE L'EAU - remboursement taxe réseau perçue en 2020	3 286,00 €	
27/11/2021	CREDIT AGRICOLE - intérêts des emprunts	7 840,63 €	
09/01/2021	LELOUP Jean-Luc - remboursement suite erreur facture	175,00 €	
25/01/2021	HUAULT Guillaume - remboursement suite erreur facture	150,25 €	
25/01/2021	LETEURTRE Jordan - remboursement suite erreur facture	13,85 €	
01/03/2021	GOUALIER/DOITEAU - remboursement suite erreur facture	40,00 €	
13/12/2021	ASSAINISSEMENT - redevance abonnement 2021 - conso. 2020		46 685,17 €
13/12/2021	ASSAINISSEMENT - redevance réseau		3 440,55 €
	TOTAL	35 692,52 €	50 125,72 €
	RESULTAT	14 433,20 €	

	2021	2020	2014	2013	Variation 2020/2021
Nbre m3 facturés aux habitants	22 987m3	21 904m3	20 814m3	18 778m3	4,94%
Forfait abonnement	9 905,97 €	9 946,67 €	9 233,53 €	7 912,50 €	-0,41%
Redevance assainissement	36 779,20 €	35 046,40 €	31 221,00 €	28 242,00 €	4,94%
Taxe sur redevance	3 440,55 €	3 278,10 €	3 954,66 €	3 567,82 €	4,96%
Nbre de factures	253	253	252	211	0,00%
Abonnement	40,00 €	40,00 €	37,50 €	37,50 €	0,00%
Prix au m3	1,60 €	1,60 €	1,50 €	1,50 €	0,00%

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs HT de la redevance assainissement pour l'année 2022.

Abonnement année 202240.00 €
Prix/m3 consommation 2021.....1.60 €

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

02 – PERSONNEL COMMUNAL : Mise en place des 35 heures (régularisation)

Par circulaire en date du 11 octobre 2021 et la mise en œuvre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la collectivité doit justifier de la mise en place des 35 heures.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération en date du 30 novembre 2001 a été prise pour créer des postes sur la base des 35 heures.

La Préfecture de la Mayenne nous a informé que la délibération de 2001 n'était pas suffisante. Aussi, il est nécessaire de régulariser la situation dès que possible.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail fixée à 35h, les agents ne bénéficient pas de jours de réduction de temps de travail (RTT).

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, est instituée :

- Par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion de la suppression d'un jour de congé annuel).

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.

- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.

- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.

- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.

- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre

0 abstention

15 pour

03 – SALLE DES FÊTES : Recrutement d'un agent pour la gestion des locations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M^{me} FORVEILLE Christine a démissionné le 31/12/2021 de son poste de régisseur de la salle des fêtes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une annonce a été mise en ligne via Panneau Pocket pour recruter un nouvel agent.

Deux personnes ont fait part de leurs intéressements à ce poste :

M. BROCHARD Frédéric,

M^{me} CASTEL Karen.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous pouvons recruter un CDD en précisant que la durée de travail sera variable en fonction des besoins.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter l'agent au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre

0 abstention

15 pour

04 – EGLISE : Indemnité de gardiennage – année 2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Eglise (ouverture des portes, ménage) est « gérée » par M^{me} LENFANT Marcelle domiciliée à la Bazoge Montpinçon.

Par circulaire en date du 19/04/2022 le ministère de l'intérieur nous informe que les collectivités peuvent verser une indemnité d'un montant maximal de **479,86 €** pour l'année 2022.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

05 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Travaux de rénovation – devis bureaux d'études

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons contacté plusieurs bureaux d'études nécessaires pour le lancement des travaux de rénovation.

Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

3 devis envoyés

3 devis reçus

Missions	SOCOTEC	APAVE	SECURIS BTP
	Mission niveau III	Mission niveau III	Mission niveau III
Phase conception	441,00 €	550,00 €	247,50 €
Phase réalisation	1 568,00 €	1 622,50 €	1 912,50 €
TOTAL HT	2 009,00 €	2 172,50 €	2 160,00 €
TOTAL TTC	2 410,80 €	2 607,00 €	2 592,00 €

Bureau de contrôle

3 devis envoyés

2 devis reçus

Missions	SOCOTEC	APAVE
	L + LE + SEI	L + LE + SEI + HAND
Mission de base	2 540,00 €	2 940,00 e
Attestation handicapé	0,00 €	180,00 €
Vérification initiale	180,00 €	250,00 €
TOTAL HT	2 720,00 €	3 370,00 €
TOTAL TTC	3 264,00 €	4 044,00 €

Etude de sol

4 devis envoyés

2 devis reçus

Missions	FONDOUEST	ICSEO
	G2 AVP	G2 AVP
Etude G2 AVP	3 310,00 €	2 140,00 €
TOTAL HT	3 310,00 €	2 140,00 €
TOTAL TTC	3 972,00 €	2 568,00 €

Diagnostic amiante

3 devis envoyés

0 devis reçu

Aucune réponse reçue à ce jour.

De nouvelles demandes ont été envoyées à des entreprises.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le devis pour le diagnostic amiante le moins disant.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

06 – COMPTABILITÉ : Résidence Emeraude – décision modificative

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits ci-dessous pour équilibrer les opérations d'ordre sur le budget « Résidence Emeraude ».

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Report budget 2022</i>		308 505,70 €	308 505,70 €
71355	Variation des stocks	0,32 €	
6045	Achat d'études	-0,32 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE 01/2022		- €	- €
TOTAL BUDGET APRES DM N° 01/2022		308 505,70 €	308 505,70 €
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Report budget 2022</i>		78 000,00 €	78 000,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE 01/2022		- €	- €
TOTAL BUDGET APRES DM N° 01/2022		78 000,00 €	78 000,00 €

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

07 – COMPTABILITÉ : Subventions aux associations – année 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention reçues à ce jour :

Date	Organisme	Votée	Somme demandée	Somme attribuée		
				2021	2020	2019
10/01/2022	ADMR Aron	350	465,00 €	300,00 €	150,00 €	150,00 e
19/05/2022	JBM	150	300,00 €	150,00 €	150,00 €	
30/05/2022	Comité Gestion Plan d'eau	500	500,00 €			500,00 €
30/05/2022	Club des Tamalous	200	250,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
25/11/2021	Secours Catholique	0	Non précisé			
03/12/2021	UDAF	0	60,00 €			
08/10/2021	AMF TELETHON	0	Non précisé			
08/10/2021	Maison de l'Europe (Laval)	0	60,00 €			
05/05/2022	Coopérative Scolaire	300	400,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €
01/03/2022	Mayenne Insertion	226	226,00 €	191,00 €	150,00 €	150,00 €
27/01/2022	CAUE	100	100,00 €	100,00 €	68,60 €	68,60 €
	Tennis de Table	0		300,00 €	300,00 €	350,00 €
	US LA BAZOGE / BELGEARD	700	1 000,00 €	700,00 €	700,00	
30/05/2022	CASL	500				
TOTAL		3026,00 €	3 361,00 €	2 241,00 €	2 018,60 €	1 818,60 €

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
4 abstentions
11 pour

08 – COMPTABILITÉ : demande de subvention exceptionnelle de M. MARGERIE Romain

Romain Margerie, jeune Bazogéen de 17 ans, pratique le kayak à haut niveau depuis l'âge de 9 ans. Il a décroché différents titres dont celui de champion de France de canoë biplace, section cadet en 2020.

Il fait partie des favoris pour monter en national 1.

Son projet sportif nécessite beaucoup d'entraînement mais aussi a un cout important, pour une année, il doit trouver plus de 6000€, Romain fait donc appel au sponsoring.

Après discussion, une aide de 200€ à M. Margerie est proposée au vote du Conseil Municipal

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
0 abstention
15 pour

09 – PARC EOLIEN COMMER ET MARTIGNÉ SUR MAYENNE : Avis sur le projet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques,

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 07 avril 2022,

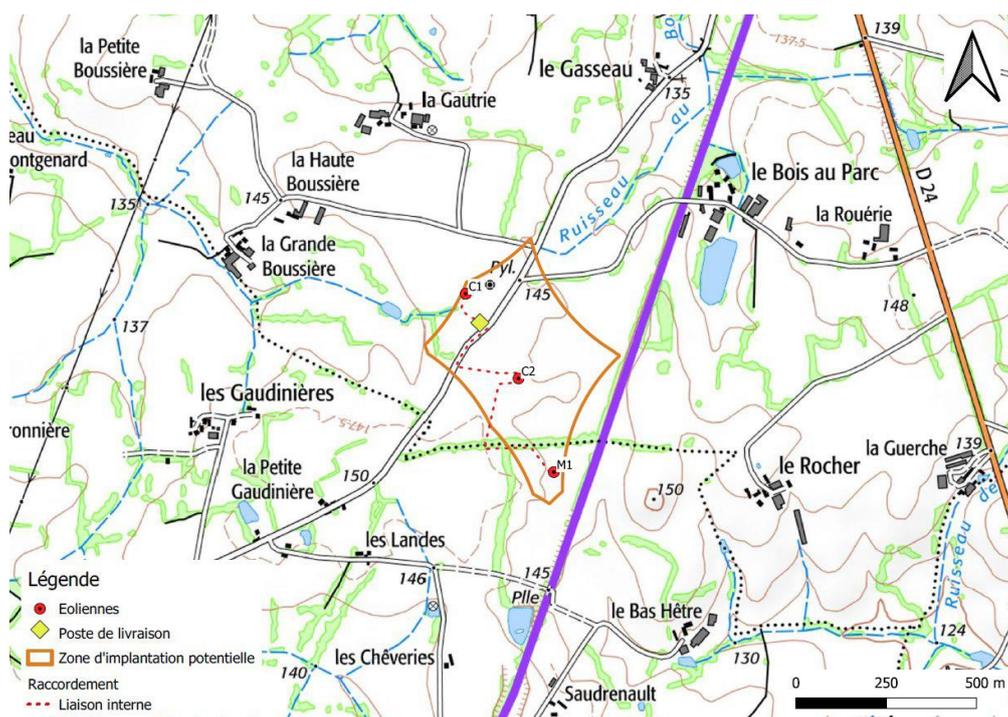
Vu l'exposé par lequel Monsieur le Maire énonce que :

- La société « SAS Ferme éolienne de la Lande », filiale d'ABO Wind Sarl, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire des communes de Commer et Martigné-sur-Mayenne ;
- Une enquête publique complémentaire dont la durée est fixée à 20 jours est ouverte du 04 mai au 23 mai 2022, sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, siège de l'enquête ;
- Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique complémentaire sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la société ABO Wind Sarl, 2 rue du Libre Echange à Toulouse, réalise des projets de parcs éoliens dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

Nombre d'éoliennes	3
Puissance totale d'une éolienne	2.2 MW
Puissance totale du parc éolien	6.6 MW
Longueur d'une pale	55 mètres
Hauteur en bout de pale	150 mètres
Equivalent de la consommation (hors chauffage) / an 1	7 000 personnes

Carte d'implantation des éoliennes



La commune de la Bazoge Montpinçon étant située dans le périmètre des 6 kms de l'implantation, le projet doit être soumis à l'avis du conseil municipal.

à soumettre au vote

Décision du Conseil :

0 contre
5 abstentions
10 pour

Informations diverses

Rappel des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

La station d'épuration est maintenant vide au 2/3.

A des fins de sécurisation, un élagage autour du plan d'eau va être réalisé.

L'enfouissement de la ligne électrique aux abords de l'école est en cours.

Heure fin de séance	21h17
Date prochaine réunion	A définir